

**Conseil Municipal du 15 mai 2017 (20h)  
COMPTE- RENDU DES DELIBERATIONS**

**Convocation envoyée le 10/05/2017, affichage à la même date.**

Nom	P	Pouvoir à	A	Nom	P	Pouvoir à	A
Yves CHEMINAL	X			Sébastien MERCIER	X		
Marie-Claire TEPPE	X			Françoise DENIBOIRE			X
Lionel MAMET	X			Danielle WIESE	X		
Chantal FRARIN	X			Bernard DECROUX		P. MESTRE	
Philippe MESTRE	X			Nathalie MOLINATTI-GRIS		S. MERCIER	
Catherine DENTAND	X			Hubert SANCEY	X		
Thierry RAMBOSSON	X			Louis CHAMPIOT	X		
Gérald COLLIN		T. RAMBOSSON		Mireille GAY	X		
Nicole CATASSO	X			Claude BALTASSAT	X		
Jacques MEYLAN			X	Laurence TOLLANCE	X		
Edith BALTASSAT	X			Evelyne PASTORE	X		
Céline BURKI		C. FRARIN					

**1) Nomination d'un secrétaire de séance :** M. Hubert SANCEY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**2) Compte-rendu du conseil précédent :** approbation à l'unanimité

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente Monsieur Noel CROSETTI, habitant de la commune, qui souhaitait venir rencontrer les élus et exposer son opinion sur un sujet d'actualité, parfois controversé, l'installation de compteurs Linky. Pour ce faire, Monsieur Noel CROSETTI a souvent mis en parallèle son propos avec le rapport n°010655-01 du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer).

Les principales craintes annoncées sont :

- Un impact économique et écologique,
- Un risque pour la protection des données et une intrusion dans la vie privée,
- Un risque sanitaire.

Suite à cette présentation, et pour un complément d'information, il sera proposé à notre conseiller en charge des entreprises publique d'ENEDIS de venir exposer les tenants et aboutissants de ces changements de compteurs sous format Linky.

**3) Acquisition de terrain à la copropriété Baud Rivage:**

Monsieur le Maire informe que Maître François CONVERS est chargé de régulariser un acte de vente entre la Commune de Bonne et la Copropriété le Baud Rivage.

Les parcelles, vendues à l'euro symbolique, par la Copropriété à la Commune, figurent au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Adresse	Contenance		
			ha	a	ca

B	4049	229 Avenue du Léman			49
B	4053	181 Avenue du Léman			03
B	4195	Basse Bonne			38
B	4197	237 Avenue du Léman		01	13
B	4199	Basse Bonne			04
Contenance Totale				02	07

D'autre part, l'acte prévoit la constitution d'une servitude de passage au bénéfice de la Commune sur les parcelles restant la propriété de la Copropriété Le Baud Rivage, pour permettre l'accès aux rives de la Menoge depuis l'Avenue du Léman ;

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

**DECIDE** d'acquérir les parcelles citées plus haut, à l'euro symbolique,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

**4) Convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux – seuils et diligences entre la commune de BONNE et le comptable public:**

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'alors et conformément à l'article D.1611-1 du Code général des collectivités territoriales, le seuil de recouvrement des créances de la trésorerie était fixé à 5€.

Toutefois, afin de limiter le coût de la gestion administrative des recettes pesant sur les collectivités territoriales et la direction générale des finances publiques, mais également afin de recentrer les moyens consacrés aux actes de poursuites sur les créances les plus significatives, ce seuil de recouvrement a été modifié par le décret n°2017- 509 en date du 7 avril 2017.

Ce décret, publié au journal officiel du 9 avril, est entré en application au lendemain de sa publication, soit à compter du 10 avril 2017. Depuis cette date, le seuil de recouvrement a ainsi été porté à 15€. Aucun titre d'impayé ne peut désormais être émis pour un montant en deca de celui-ci.

La convention de poursuites conclue le 22/09/2014 entre notre collectivité et la trésorerie d'Annemasse s'en trouve de facto modifiée. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec ce nouveau plancher de recouvrement.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

**VALIDE** la convention avec ce nouveau plancher

**AUTORISE** le Maire à la signer

**5) Mise à jour du règlement de fonctionnement du multi accueil :**

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjoint en charge notamment du centre multi-accueil, rappelle que le règlement de fonctionnement du centre multi accueil est mis à jour chaque année.

Au sein de cette dernière mise à jour, et à compter de la rentrée d'août 2017, Madame Catherine DENTAND expose les modifications proposées :

- Fermeture du centre multi accueil tous les jours à 18h, contre 18h30 actuellement les lundis, mardis et jeudis. Cet horaire de fermeture sera revu chaque année en fonction des souhaits des familles.

- Développement de l'accueil occasionnel lorsque des places seront provisoirement libres (enfants malades, enfants en vacances, plages inoccupées...). Madame Catherine DENTAND indique que ces places seront proposées en priorité aux enfants qui fréquentent déjà la crèche à temps non complet, puis seront proposées aux enfants extérieurs dans un second temps. A ce titre, des campagnes d'informations seront menées pour faire connaître ce service, qui existait déjà, mais qui n'était pas véritablement mis en œuvre.

Cette proposition de règlement est présentée en annexe.

**le Conseil municipal  
après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

**APPROUVE** le projet de règlement annexé à la présente délibération  
**AUTORISE** M. Le Maire à prendre toute disposition pour son application

**6) Subvention au CCAS 2017 :**

Mme Chantal Frarin, Maire-Adjoint en charge du lien social, rappelle aux conseillers que la subvention du CCAS telle qu'elle figure au budget primitif 2017 s'élève à 8000 euros.

Une délibération étant nécessaire pour procéder à son versement, elle propose au conseil municipal de décider d'allouer cette subvention de 8 000 euros au CCAS de Bonne.

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

**DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 8 000 euros au CCAS de Bonne ;

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour procéder à son mandatement

**7) Tarifs du camp d'été 2017 du centre de loisirs :**

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjoint, informe le conseil que le centre de loisirs organise actuellement un camp d'été. Celui-ci se tiendra du 10 au 13 juillet 2017 et se déroulera au sein du camping « la plaine tonique » à Montrevel-en-Bresse dans l'Ain. Lors de ce camp, de nombreuses activités sportives et de loisirs, notamment aquatiques, seront proposés aux enfants.

Il convient donc de valider les tarifs du camp d'été, et propose que les tarifs, fixés en fonction du quotient familial, soient fixés ainsi :

<b>Quotient familial</b>	<b>Semaine</b>
< ou = à 800 €	100 €
801 - 1200 €	120 €
1201 – 1600 €	140 €
1601 – 2200 €	160 €
> 2201 €	180 €

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré**

## A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs

**APPROUVE** les tarifs du camp d'été 2017 pour le centre de loisirs tels que décrits ci-dessus.

### 8) Tarifs 2017 / 2018 du centre de loisirs :

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjoint, rappelle aux élus les modalités de fonctionnement et de facturation du centre de loisirs.

Elle précise qu'il convient de valider les tarifs du centre pour l'année scolaire 2016 / 2017, et propose que les tarifs, fixés en fonction du quotient familial, ne soient pas augmentés pour cette prochaine année.

Il est donc proposé de maintenir les tarifs suivants :

Quotient familial	Semaine	Journée	Journée (Habitant hors commune)
<ou= à 800 €	72 €	18.5 €	22.5 €
801-1200 €	87 €	20.5 €	24.5 €
1201-1600 €	102 €	23.5 €	28.5 €
	118 €	27 €	33 €
>2201 €	133 €	31 €	37 €

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré**

## A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs

**APPROUVE** les tarifs du centre de loisirs pour l'année 2017-2018 tels que ci-dessus décrits

### 9) Coupes de bois sur l'exercice 2018 :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'ONF relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2018.

La coupe serait effectuée sur la parcelle M, une surface de 3 ha, pour un volume présumé réalisable d'environ 297m<sup>3</sup>.

Ces bois seront mis en vente dans le cadre du dispositif de vente et exploitation groupée, en bois façonné.

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré**

## A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs

**APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2018 tel que présenté ci-dessus,

**DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-dessus,

**VALIDE** le fait de mettre ses bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme donneur d'ordre des travaux nécessaires à leur exploitation. Une convention de mise à disposition spécifique dite de « vente et exploitation groupées » sera rédigée.

**DONNE** délégation à M. Le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupées

**10) Décisions :**

- Décision n°09/2017

**11) Questions diverses**

Un point est fait dans le cadre de la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants. Monsieur Sébastien DUMONT, Directeur Général des services, indique qu'il serait peut-être opportun de profiter de la dynamique des élections législatives à venir pour organiser ces élections. La date retenue serait alors le mercredi 14 juin après-midi, à savoir le mercredi entre les deux tours de scrutin. Cela permettrait de pouvoir bénéficier de l'ensemble du matériel mis en place pour les élections (isoloirs, urnes...), et donner un caractère plus officiel de ces élections à destination des enfants. Monsieur Claude BALTASSAT, élu référent de ce projet se satisfait de cette avancée et se mettra en relation avec Monsieur Grégoire HUANT, agent en charge du pilotage administratif et technique de ce projet.

Monsieur le Maire annonce aux élus que la réunion de mi-mandat se tiendra le jeudi 15 juin 2017 à partir de 19h à la salle communale. Il est demandé la participation de l'ensemble des élus afin qu'une véritable dynamique soit observée. Dans le cadre de la préparation de cette réunion, Monsieur le Maire indique qu'une réunion préparatoire sera organisée le jeudi 08 juin à 19h en salle du conseil.

Un point est fait sur l'ensemble des élus qui sont inscrits dans les différentes commissions au sein d'Annemasse Agglo. Monsieur le Maire rappelle aux élus que sauf raisons exceptionnelles, leur présence à ces commissions est importante car ils sont chargés d'y représenter la commune. Aussi, Madame Marie-Claire TEPPE demande s'il est possible de réobtenir les codes d'accès à l'intranet afin de pouvoir télécharger les documents régulièrement mis en ligne.

Monsieur Lionel MAMET interpelle Monsieur le Maire pour savoir si le projet d'étude du rondpoint Avenue des Alluaz / Avenue du Léman sera bientôt lancé. Monsieur le Maire indique que cette étude pourrait être confiée à un cabinet avec lequel la mairie travaille régulièrement, et que la réflexion est en cours.

Madame Edith BALTASSAT s'interroge sur le nettoyage des talus à Loex ainsi que le nettoyage du cimetière de Loex. Monsieur Philippe MESTRE se renseignera sur ceux-ci auprès des agents du service technique.

Madame Nicole CATASSO rappelle la journée de nettoyage des sentiers le 20 mai prochain. Le rendez-vous est donné à 8h à la Mairie où un café sera offert, pour un départ à 8h30 précises. Aussi, Madame Nicole CATASSO s'interroge sur l'un des sentiers qui serait devenu impraticable suite au passage régulier de bovins sur celui-ci. A suivre... Madame Chantal FRARIN rappelle également la fête de quartier à Orlyé toujours le 20 mai. L'ensemble des élus y sont par ailleurs invités. L'harmonie donnera par ailleurs un concert ce même soir à 20h30 au sein de la salle communale.

Avant de conclure, Monsieur le Maire souhaite également remercier le travail des agents des services techniques, et notamment Monsieur Dominique POZZI, pour le travail de confection des chaises installées sur le rond-point à hauteur de SUPER U. C'est un très beau travail qu'il convient de féliciter.

***Fin du conseil 22h25***

Fait à Bonne le 18/05/2017 et affiché ce même jour

Le Maire  
Yves CHEMINAT

